Marie Moret au maire de Lesquielles-Saint-Germain, 31 mai 1893

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-53
Collation1 p. (324r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au maire de Lesquielles-Saint-Germain, 31 mai 1893, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 08/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11741

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction31 mai 1893
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireMaire de Lesquielles-Saint-Germain
Lieu de destinationLesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Description

Résumé
La maison de Lesquielles étant désormais sans meuble, sans gardien et sans chien, Marie Moret demande à être exonérée de la contribution mobilière de 95,59 F et de la taxe municipale pour le chien de 8 F, impôts dus à la commune de Lesquielles pour 1894.

Mots-clés

Déménagement, Économie domestique, Impôts
Lieux citésLesquielles-Saint-Germain (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 21/12/2021
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/11741?context=pdf

Guise Familistère
31 mai 1893

Monsieur le Maire
de Lesquielles-Saint Germain,

Pour l'inscription régulière de mes contributions dans la commune de Lesquielles, année 1894, j'ai l'honneur de vous prier de prendre note des faits suivants :

J'ai vidé ma maison de Lesquielles et n'y ai plus, par conséquent, ni gardiens, ni meubles, ni chien. . .

En conséquence, la contribution mobilière de 95 fr. 59 c et la taxe municipale de 8 fr. pour le chien auxquelles j'étais imposée n'ont plus ni l'une ni l'autre de raison d'être.

Je vous serai donc obligée Monsieur le Maire de me faire dorénavant décharger de ces deux impositions que j'ai cessé de devoir en votre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de toute ma considération

Marie Godin